



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET
POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Termes de référence

Pour les services d'un Prestataire individuel (IC)

1. Information générale	
Intitulé de la mission	Appui à la bonne gestion et mise en œuvre du projet
Projet	Appui à la participation effective et durable des femmes dans les assemblées élues
Lieu d'affectation	Alger
Date prévue de début	Septembre 2015
Durée de la mission	6 mois
Ref. du dossier	IC/016/2015

2. Contexte
<p>La promotion de la participation effective et durable des femmes dans les instances de prise de décision est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement humain durable et l'égalité des sexes. L'impact des femmes augmente en politique lorsque les systèmes de gouvernance deviennent plus inclusifs, démocratiques et sans violence¹. La participation des femmes à la vie politique bénéficie tant les femmes, les hommes, les enfants, que les communautés et les nations. Un constat récent indique que les femmes sont de loin les principaux moteurs de progrès dans l'égalité des sexes au Parlement².</p> <p>Un seuil cible est fixé à 30 % de femmes dans les postes décisionnels par la Plateforme de Beijing (1995). Depuis sa mention dans le Programme d'action de Beijing en 1995 jusqu'à son inclusion en tant que cible dans Objectifs du Millénaire pour le développement 3, l'objectif d'atteindre une masse critique de femmes dans les parlements nationaux à travers le monde (à savoir 1/3 des sièges), a été l'axe central des efforts mondiaux visant à atteindre l'égalité des sexes.</p> <p>L'inclusion des femmes dans la conduite des affaires publiques a plus de chances d'assurer une représentation politique des intérêts et des besoins des femmes, en vue de créer un</p>

¹ UNDP Fast Facts Gender and Democratic Governance

² Etude de l'Union Interparlementaire sur les femmes dans les parlements "Equality in Politics: A survey of women and men in Parliament", 2008

environnement juridique, social et culturel favorable à une plus grande égalité des chances et des opportunités entre femmes et hommes, dans la vie économique et dans la vie publique ; ceci d'autant, qu'il est aujourd'hui démontré que cette plus grande égalité des chances et opportunités a un impact positif sur l'efficacité de la croissance, la réduction de la pauvreté et sur le développement humain.

De la Charte des Nations Unies à la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les femmes et la participation politique en 2011, tous soulignent l'importance de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés sans aucune discrimination et de garantir la participation des femmes dans tous les domaines. Les conventions internationales reconnaissent que les femmes leaders sont plus susceptibles de représenter les intérêts des citoyens des femmes, de présenter les perspectives des femmes dans l'élaboration des politiques et de réaliser des gains plus importants pour les femmes comme résultat. Ce que cela signifie, essentiellement, c'est que nous visons plus que l'égalité des chances dans le processus décisionnel national: nous visons pour l'égalité dans les résultats de ces décisions. Avec cet objectif à l'esprit, un forum parlementaire est nécessaire pour analyser l'efficacité des différentes mesures adoptées dans la région arabe pour promouvoir la participation effective et durable des femmes dans les assemblées élues.

En **Algérie**, les révisions constitutionnelles 2008 ont permis une ouverture pour une nouvelle loi organique relative aux modalités augmentant les chances d'accéder aux assemblées élues (janvier 2012) des femmes. L'impact positif de la loi organique a conduit à une augmentation de la proportion de femmes à l'Assemblée populaire nationale de 31% après les élections de mai, soit une augmentation de 8% par rapport à la législature précédente. Au niveau local, le pourcentage a bondi de 1 à 18 % de femmes élues dans les assemblées locales. L'Algérie est aujourd'hui, grâce à sa politique volontariste, le leader dans la région arabe en termes de représentation des femmes dans les assemblées élues, classée dans les 30 premiers pays à l'échelle mondiale.

Objectifs :

- 1) Visibiliser/valoriser l'expérience de l'Algérie en matière de participation politique des femmes aux assemblées élues, - dont les mesures transitoires spéciales – quotas
- 2) Discuter des mécanismes mis en place ou à mettre en place pour promouvoir une représentation effective et durable dans les processus de prise de décision (Coalition/Forum des femmes parlementaires, réseau régional, etc.)
- 3) Elaborer une plate-forme de recommandations pour une représentation effective, influente et durable des femmes aux assemblées élues.
- 4) Mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration d'Alger adoptée lors de la Conférence Internationale en décembre 2013.
- 5) Renforcer les capacités des femmes élues tant au niveau national que local.

3. Objet de la mission

Le principal objectif de la mission consiste en l'appui à la bonne gestion et la mise en œuvre du projet sur le plan administratif et financier, à travers :

- Contribuer à l'élaboration et au suivi du plan d'achat et plan de travail du projet,
- Suivre au quotidien la mise en œuvre des activités prévues ;
- Préparer les documents et rapports d'avancement des activités ;
- Assurer/appuyer l'organisation des ateliers, réunions de suivi du projet et rédaction des comptes rendus ;
- Rédaction de comptes rendus visant à rendre visible le projet sur le site web du PNUD ;
- Assurer / appuyer l'organisation des formations et séminaires ;
- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du projet,

- Assurer les travaux de secrétariat du projet : rédaction des correspondances, organisation et tenue des dossiers ;
 - Créer les requêtes de paiement sur le système Atlas ;
 - Elaborer les documents comptables et rapports financiers ;
- ❖ Le contractant pourra être amené à accomplir ; à la demande du chargé de programme, d'autres actions/tâches selon les besoins du projet.

4. Produits attendus (Livrables)

- Un rapport de suivi mensuel exposant les actions entreprises, l'état des engagements financiers et contractuels, les états financiers des travaux ;
- Rapport de fin de mission incluant des recommandations concernant l'amélioration de la gestion du projet ;

1) Compétences et qualifications requises

- Diplôme d'études supérieures en sciences économiques, de gestion, sociales...
- Expérience dans la gestion administrative et financière des projets ;
- Une connaissance des procédures du PNUD sera considérée comme un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des questions relatives au développement humain, genre et connaissance des acteurs institutionnels en Algérie ;
- Avoir de bonnes capacités de rédaction en français et en arabe. L'anglais serait un atout.
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ; word, excel ; power point, internet.

2) Documents constitutifs de l'offre

- 1- CV incluant les e-mails et les numéros de téléphones de 3 références.
- 2- Offre financière : l'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission.

1- Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. **Evaluation technique** Le tableau des critères techniques :

Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique	10
2.	Expérience générale relative à l'objet de la mission	20
3.	Référence dans une agence onusienne ou une organisation internationale	20
4.	Maitrise de l'outil informatique	10
5.	Maitrise des langues (français et arabe)	10
Total		70

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

2. Evaluation financière :

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins-disante (Fm) de la manière suivante : $NF=100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).